FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

L'Institut Chanteloup, établissement médicosocial public autonome.
L'Institut Chanteloup est un institut d'éducation motrice (IEM) et sensorielle (IES) avec 3 services à domicile (moteur, auditif, visuel) qui couvrent l'intégralité du département de l'Aube.

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Non concerné

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Classe normale : 3
Hors classe : 2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'Institut Chanteloup est situé à Sainte-Savine dans l'agglomération troyenne, à 10 minutes de la gare de Troyes et 1h30 de la gare de l'Est à Paris par le train, à 10 km de l'autoroute A5.
Un seul site.

Type de population accueillie :

Enfants en situation de handicap moteur, auditif ou visuel, âgés de 2 à 20 ans pour l'établissement et de 0 à 20 ans pour les services à domicile.

Services autorisés et nombre de lits/places

Etablissement : 24 enfants en situation de handicap moteur, 15 enfants en situation de handicap auditif et 6 enfants en situation de handicap visuel dont en hébergement 4 nuits/semaine : 8 enfants en situation de handicap moteur, 1 enfants en situation de handicap auditif, 1 enfants en situation de handicap visuel.

Services à domicile :

- **SESSAD moteur :** 39 enfants en situation de handicap moteur,
- **SAEES (Service d'Accompagnement à l'Education des Enfants Sourds) :** 19 enfants en situation de handicap auditif,
- **S3AS :** 12 enfants en situation de handicap visuel.

Statut de l'établissement :

☒ **Autonome** ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

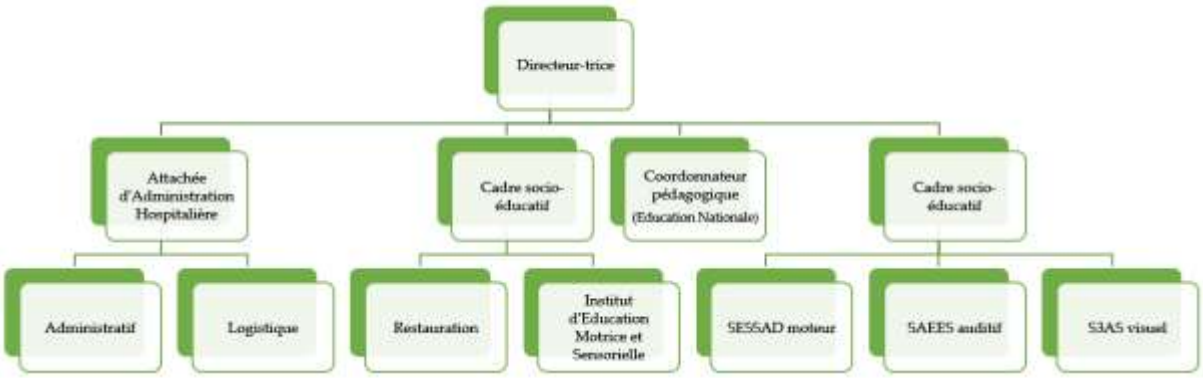
Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Monsieur Thierry ANDRUSZKO : thierry.andruszko@chanteloup10.fr

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur Nicolas HONORÉ, maire-adjoint en charge du commerce, de l'artisanat et de la santé, à la ville de Sainte-Savine, président du Conseil d'administration.

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :



Un adjoint des cadres est chargée des ressources humaines en lien direct avec la directrice.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'institut Chanteloup est le seul établissement spécialisé de ce type dans le département de l'Aube.

Il apporte ses compétences spécifiques, et a été labellisé au titre des handicaps rares.
Il participe aux réflexions départementales sur la transformation de l'offre médico-sociale.

Il a participé à la création du GCSMS des établissements publics autonomes où il est le seul représentant du secteur du handicap avec 11 EHPAD.
Ce GCSMS poursuit autant l'objectif d'une rationalisation économique que la mise en œuvre d'orientations stratégiques, au service de la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement de la personne.
Cette coopération doit permettre de proposer un projet médico-social pertinent, répondant aux besoins de la population, en partenariat avec le GHT, en s'inscrivant dans la dynamique et en complémentarité de la démarche impulsée par le GHT pour les filières gériatriques et les fonctions support, en lien avec le projet d'établissement de chaque structure

Le GCSMS a pour objectif de détenir une capacité de représentation départementale et d'être force de proposition.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Madame Anne-Marie WERNER, responsable du service Offre médico-sociale – DT10 ARS Grand Est

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Madame Anne-Marie WERNER – responsable du service Offre médico-sociale – DT de l'Aube – ARS Grand Est
anne-marie.werner@ars.sante.fr 03.25.76.21.20.

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**

Les livrets d'accueil, le contrat de séjour ou le document individuel d'accompagnement, sont remis lors de l'admission. Le livret d'accueil inclus, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que les coordonnées des personnes qualifiées (également affichées dans le hall d'accueil).
Un conseil de vie sociale existe : il vient d'être renouvelé et réactualisé en tenant compte de l'évolution de la législation.
Le projet d'établissement a été réactualisé en 2022.

- **Evaluation interne réalisée ou en cours :**

La dernière évaluation interne a été réalisé en 2017.

- **Evaluation externe réalisée ou en cours :**

L'autoévaluation est en cours de réalisation et l'évaluation externe est prévue au 3ème trimestre 2023.

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

- Expérience avérée de directeur d'établissement médicosocial de préférence dans le secteur enfance en situation de handicap.
- Expérience en conduite du changement.
- Expérience en conduite du dialogue social.
- Expérience en projet de coopération.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissance du secteur du handicap et de la législation et réglementation des ESMS handicap.
- Maîtrise de l'EPRD et des mécanismes financiers, budgétaires et comptables.
- Connaissance des ressources humaines et du statut de la fonction publique hospitalière.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Capacité managériale et accompagnement au changement,
- Rigueur et sens de l'organisation,
- Aisance relationnelle et communicationnelle,
- Compétences en gestion des conflits,
- Savoir évaluer une charge de travail,
- Être fédérateur et savoir transmettre le sens des actions menées.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

- Le directeur conduit la politique générale de l'Institut en accord avec le Conseil d'administration.
- Il est le garant de la performance économique de l'Institut en tenant compte de l'évolution de l'environnement.
- Il veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement.
- Il conduit l'adaptation des structures et des organisations de manière participative.
- Il poursuit le développement des coopérations avec les partenaires du territoire favorisant ainsi l'intégration de l'établissement dans le tissu social, médicosocial et sanitaire et permettant de répondre de façon globale et coordonnée aux besoins des personnes accueillies ou accompagnées et de leurs familles.
- Il est inscrit dans une dynamique de projet en fonction des besoins des personnes accueillies ou accompagnées et de leurs familles et de l'évolution des politiques publique
- Il négociera le prochain CPOM en 2024.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

- Il définit et adapte l'organisation de l'établissement et des services en fonction des évolutions internes et externes.
- Il adapte l'organigramme et la répartition des fonctions ainsi que les délégations.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

- Il préside ou anime et coordonne les différentes instances de l'établissement et les réunions hebdomadaires de l'équipe de direction.
- Il met en place les processus de décision, et le système d'aide et de suivi des décisions (tableaux de bord).
- Il coordonne avec les partenaires du territoire d'intervention de l'établissement, les actions communes ou effectuées en coopération.
- Il arbitre les choix opérationnels. Il négocie avec les acteurs internes et externes de l'établissement.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

- Il définit et organise les permanences (nuits, fins de semaine et périodes de congés scolaires y compris pour son propre remplacement) et urgences (sociales, judiciaires, sanitaires…).
- Il prononce les admissions des personnes accueillies ou accompagnées.
- Il assure la prévention des risques liés à l'activité de son établissement.
- Il s'assure du respect des droits des usagers (personnes accueillies ou accompagnées et leur famille) et de la promotion de la « bientraitance ».
- Il s'assure de la mise en œuvre des projets de service par les responsables de service.

Principaux projets à conduire :

- L'inclusion scolaire est un axe de travail depuis de nombreuses années à l'Institut Chanteloup. 2 classes externalisées ont été mises en œuvre (en 2014 et 2021).
- Nous avons pris contact avec le département de l'Aube afin de proposer la création de places de SAVS visuel. Cette mission pourrait se faire en partenariat avec le SAVS d'accompagnement à la parentalité de France Handicap.
- Un travail sur le profil des jeunes accueillis au sein de l'IEMS est indispensable aux vues de la récente baisse de l'effectif sur la partie établissement.
- La mission du Pôle Déficience Visuelle en direction des adultes en situation de déficience visuelle dans le cadre de l'AGEFIPH arrive à son terme. L'appel à candidature devrait paraître en juillet 2023 : il est important de se mobiliser afin de répondre aux besoins de la population et de permettre de garder une équipe motivée et compétente au service des enfants de l'Institut.
- L'Institut Chanteloup a également été retenu pour assurer le fonctionnement du Pôle Ressources Handicap sur le département de l'Aube. Cette activité complémentaire permet de répondre aux besoins de la population auboise mais permet également de développer le réseau au bénéfice des enfants accueillis/accompagnés et de leurs familles.
- Le Pôle Déficience Visuelle et le Pôle Ressources Handicap 10 participe à faire connaître et valoriser l'Institut Chanteloup.
- L'Institut Chanteloup s'est engagé dans le développement d'une politique RSE formalisée dans un plan d'actions.
- La qualité de vie et des conditions de travail est également un axe stratégique travaillé à l'Institut Chanteloup depuis plusieurs années. Il est important de rester attentif au climat social d'autant plus pour les exclus du Ségur.
- La communication interne est un axe important à travailler.
- Le travail sur l'organisation des services logistiques est à poursuivre dans une perspective de rationalisation des moyens.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Le SRS 2023-2028 est en cours d'élaboration

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement a été réactualisé en 2022.
Les axes stratégiques définis sont :
- Axe 1 : Optimiser les liens avec les proches et les familles de l'enfant.
- Axe 2 : Développer l'offre de prestation
- Axe 3 : Améliorer le fonctionnement et l'organisation interne

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Un CPOM a été conclu pour la période 2018-2022.
L'établissement devant se soumettre à l'évaluation externe au 3ème trimestre 2023, le travail d'un nouveau CPOM sera entrepris à l'issue des résultats.
Le CPOM a donc été prorogé jusqu'au 31 décembre 2024.

Nombre total de sites et distance entre chacun :

1 seul site

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS Aube (représentativité départementale et territoriale, mutualisation)
Créé le : 1er décembre 2021
Nombre de membres : 12 membres dont 11 EHPAD

Autre forme de coopération (à préciser) :

Conventions.

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Derniers comptes administratifs en euros :

Institut d'Education Motrice et Sensorielle (budget H)

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	EPRD 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Groupe I	650 962,49 €	695 156,48 €	679 795,70 €
Groupe II	2 377 152,80 €	2 685 627,43 €	2 620 169,45 €
Groupe III	601 142,51 €	605 597,78 €	609 101,90 €
Total	**3 629 257,80 €**	**3 986 381,69 €**	**3 909 067,05 €**

RECETTES	COMPTE FINANCIER 2021	EPRD 2022	COMPTE FINANCIER 2022
Groupe I	3 172 823,28 €	3 295 986,59 €	3 385 118,76 €
Groupe II	270 417,35 €	326 106,00 €	381 414,82 €
Groupe III	186 017,60 €	234 425,72 €	218 906,23 €
Total	**3 629 258,23 €**	**3 856 518,31 €**	**3 985 439,81 €**

Résultat comptable R-D	0,43 €	-129 863,38 €	76 372,76 €
Reprise sur 002 C10687		129 863,38 €	

Budgets annexes :

SESSAD moteur (budget M)

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	EPRD 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Groupe I	88 515,55 €	95 205,83 €	88 146,81 €
Groupe II	603 078,95 €	677 520,54 €	659 782,45 €
Groupe III	109 054,81 €	107 046,70 €	131 639,47 €
Total	**800 649,31 €**	**879 773,07 €**	**879 568,73 €**

RECETTES	COMPTE FINANCIER 2021	EPRD 2022	COMPTE FINANCIER 2022
Groupe I	763 789,12 €	830 690,12 €	830 690,12 €
Groupe II	0,92 €		1,29 €
Groupe III	26 908,00 €	31 860,00 €	31 860,00 €
Total	**790 698,04 €**	**862 550,12 €**	**862 551,41 €**

Résultat comptable R-D	-9 951,27 €	-17 222,95 €	-17 017,32 €
Reprise sur 002 C10687		17 222,95 €	17 017,32 €

SAEES (auditif) (budget S)

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	EPRD 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Groupe I	74 782,53 €	92 148,24 €	76 670,44 €
Groupe II	289 145,33 €	338 670,77 €	260 215,33 €
Groupe III	52 840,49 €	52 498,87 €	78 018,80 €
Total	**416 768,35 €**	**483 317,88 €**	**414 904,57 €**

RECETTES	COMPTE FINANCIER 2021	EPRD 2022	COMPTE FINANCIER 2022
Groupe I	434 340,75 €	467 477,75 €	467 477,75 €
Groupe II	1,14 €		1,78 €
Groupe III		13 022,00 €	13 022,00 €
Total	**434 341,89 €**	**480 499,75 €**	**480 501,53 €**

Résultat comptable R-D	17 573,54 €	-2 818,13 €	65 596,96 €
Reprise sur 002 C10687		2 818,13 €	

Commentaires sur la situation budgétaire du SAEES :

L'excédent est lié en grande partie au départ en retraite en juin 2022, d'une éducatrice de ce service, dont le poste reste vacant pour le moment.

S3AS (visuel) (budget V)

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	EPRD 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Groupe I	20 020,49 €	30 255,01 €	29 671,25 €
Groupe II	179 580,24 €	214 029,68 €	214 029,68 €
Groupe III	25 972,74 €	24 760,36 €	25 183,95 €
Total	**225 573,47 €**	**269 045,05 €**	**268 884,88 €**

RECETTES	COMPTE FINANCIER 2021	EPRD 2022	COMPTE FINANCIER 2022
Groupe I	231 676,97 €	250 446,97 €	250 446,97 €
Groupe II			1,62 €
Groupe III		6 247,00 €	6 247,00 €
Total	**231 676,97 €**	**256 693,97 €**	**256 695,59 €**

Résultat comptable R-D	6 103,50 €	-12 351,08 €	-12 189,29 €
Reprise sur 002 C10687		12 351,08 €	12 189,29 €

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels : cf. tableaux ci-dessus
- Montant du budget d'investissement : en 2022 : **202 041 €**

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1)
Une situation financière saine.
Cependant l'augmentation du coût des énergies va demander une vigilance particulière et des sources d'économie sur d'autres comptes.
Les résultats comptables qui apparaissent comme déficitaires, ne le sont pas vraiment car sur prescription de l'ARS nous disposons d'une réserve qui permet de compenser les charges importantes d'amortissements liées à la reconstruction complète de l'établissement entre 2009 et 2012.

Provision CET : fin 2022 : **168 338,05 €**
Reprise sur provision CET (2022) : aucune,
(mais reprise prévue du 1er septembre 2023 au 31 mars 2024.)

- **Plan de financement de l'exercice « 2023 »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
110 000 €	**0 €**

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
0 €	**540 212,69 €**		

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : **Pour 2020 : 9,85%** **Pour 2021 : 8,92%**

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1

Pour 2020 : 441 241,46 € **Pour 2021 : 434 881,92 €**

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : **non concerné**

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Installation d'une gestion centralisée du chauffage avec remplacement des thermostats d'ambiance par des sondes sur la partie externat. (en 2023 et 2024)
Achat de véhicule électrique et installation de bornes de recharge.
Aménagement du patio du pôle médical.
Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de 60 places ?

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE)

ETP médicaux : **0,60 ETP**
- dont médecin coordonnateur : **0,40 ETP**
- dont médecin pédopsychiatre : **0,20 ETP**

Et un médecin de médecine physique et de réadaptation : 0,40 ETP à pourvoir

ETP non médicaux : **69,7 ETP**

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : **7,70 ETP**
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) **3 ETP**
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) **36,70 ETP**
- dont personnel de rééducation **8,70 ETP**
- dont personnels techniques ouvriers **13,60 ETP**

Commentaires sur les effectifs :
Jusqu'à présent nous n'avons pas eu de difficultés importantes pour recruter mis à part le médecin MPR et un(e) psychomotricien(ne).
La kinésithérapeute du SESSAD moteur part en juillet 2023 et le recrutement risque d'être également difficile.
Le coordonnateur logistique part en retraite fin juin 2023 : la question de son remplacement se pose dans un objectif de rationalisation des moyens. En cas de remplacement de ce poste, le profil à recruter doit être travaillé.
11 enseignants sont mis à disposition par l'Education Nationale, l'un d'eux assure les fonctions de coordonnateur Pédagogique.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 8 %

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent :
En 2021 : 4,61 jours/agent **en 2022 : 7,96 jours/agent**

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2020 et 2021 :

	Journées ou séances				
	Réalisées 2020	**Moyenne des 3 dernières années**	**Réalisées 2021**	**Ecart**	**Taux de réalisation**
Secteur déficience motrice	3 245		4 495		
Secteur déficience auditive	1 356		1 788		
Secteur déficience visuelle	362		548		
IEMS Externat	**4 963**	**6 804**	**6 831**	**27**	**100%**
Secteur déficience motrice	585		921		
Secteur déficience auditive	12		0		
Secteur déficience visuelle	41		76		
IEMS Internat	**638**	**1 489**	**997**	**-492**	**67%**
Total journées IEMS	**5 601**	**8 293**	**7 828**	**-465**	**94%**
SESSAD Moteurs	5 905	5 751	5 637	-114	98%
SAEES Auditifs	2 437	2 716	2 338	-378	86%
S3AIS Visuels	2 555	2 680	2 901	221	108%
Total séances Services A Domicile	**10 897**	**11 147**	**10 876**	**-271**	**98%**
TOTAL GENERAL	**16 498**	**19 440**	**18 704**	**-736**	**96%**

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

L'Institut Chanteloup est le seul établissement qui accueille des enfants en situation de handicap moteur ou sensoriel sur le département de l'Aube. Il accueille parfois des enfants des départements limitrophes (Marne, Haute-Marne, Yonne).
Il se situe donc en complémentarité des autres établissement et services médicosociaux associatifs du département avec lesquels il développe des partenariats et conventionne.
Il est partie prenante du GCSMS Aube avec 11 EHPAD publics autonomes et territoriaux.
Il est partenaire du GHT de l'Aube et du Sézannais.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Le bassin de population du département de l'aube étant peu important les admissions sur le secteur sensoriel de l'établissement sont très fluctuants d'une année à l'autre.
Une activité annexe a été développée en partenariat avec des établissements de la Marne et des Ardennes avec une convention de groupement en répondant à un appel à candidature de l'AGEFIPH à destination des adultes déficients sensoriels de l'ante-région Champagne-Ardenne : ceci a permis de consolider l'équipe et les compétences des professionnels du secteur visuel de l'Institut.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :

- L'établissement se situe en milieu urbain, dans un secteur agréable, sur un parc de 4 hectares dont une partie boisée (classée) en proximité de lignes de bus.
- La situation financière est saine avec une trésorerie importante et aucun emprunt.
- Le taux de vétusté est très faible : les locaux de l'externat ont été reconstruit entre 2009 et 2012 et ceux d l'Internat ont été complètement désamiantés et réhabilités en 2017-2018.
- Les équipes éducatives, rééducatives et pédagogiques sont dynamiques et compétentes : les prestations fournies aux enfants et aux familles sont de qualité.
- Le turn-over du personnel est très faible.
- L'Institut Chanteloup bénéficie d'une bonne réputation et d'une image positive.

Points faibles :

- Une baisse de l'effectif enfants sur l'IEMS avec impact sur l'Internat.
- Une organisation des services logistiques à revoir.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, compte administratif 2021.

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Monsieur Thierry ANDRUSZKO, directeur par intérim de l'Institut Chanteloup,
thierry.andruszko@chanteloup10.fr ou chanteloup@chanteloup10.fr , 03.25.71.24.84.